

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **22 (1886)**

Heft 22

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

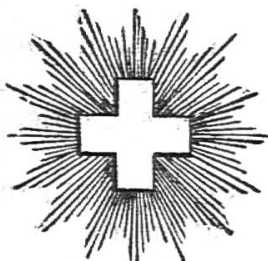
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

PORRENTROY

15 NOVEMBRE 1886

XXII^e Année.

N^o 22.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Le rejet des lois bernoises concernant l'Ecole d'agriculture et le traitement des instituteurs. — Le travail manuel à l'Ecole primaire. — Le livret scolaire. — Les lapsus historiques. — Correspondance parisienne. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Nominations de régents et régentes dans le canton de Vaud. — Partie pratique : Français. Exercices d'orthographe. Histoire naturelle. Arithmétique. Notes sur quelques produits d'un usage fréquent.

LE REJET DES LOIS BERNOISES

concernant l'Ecole d'agriculture et le traitement des instituteurs.

C'est avec douleur que la presse tout entière et les esprits libéraux ont accueilli le rejet par le peuple bernois de deux lois progressistes, l'une relative à l'Ecole d'agriculture, l'autre à l'augmentation du traitement des instituteurs.

Le parti radical et les indépendants ou conservateurs de la *Volkspartei* étaient cependant d'accord avec les journaux pour en recommander l'adoption des projets. Mais la majorité des votants (21,069 contre 13,827) s'est prononcée contre l'augmentation du traitement des instituteurs et a rejeté également (par 20,182 voix contre 16,619) la loi sur l'Ecole d'agriculture.

L'abstention a été très considérable. On s'en prend au *referendum*, qui rend le peuple juge de questions qu'il ne connaît

pas ou dont il apprécie la portée à sa façon, c'est-à-dire uniquement au point de vue économique et matériel. Les ultra-démocrates l'ont voulu ainsi dans la pensée que le peuple voterait toujours dans leur sens. Aujourd'hui on voudrait revenir en arrière, mais cela n'est guère possible. Ces résultats du vote n'en affligent pas moins profondément quiconque a un sentiment de progrès et de justice.

Les populations bernoises ne sont sans doute pas les seules à ne pas comprendre la situation de la classe enseignante et à trouver suffisante celle qui lui est faite.

Tous les raisonnements sont venus échouer contre l'indifférence, la parcimonie, ou le mauvais vouloir de la multitude, dans les contrées auxquelles nous faisons allusion. Ce que l'on ne comprend pas aujourd'hui, on peut le comprendre demain, disent les optimistes. Mais il est à craindre que la réparation ne soit tardive et en attendant la souffrance augmente et devient d'autant plus vive qu'on espérait davantage. On dit : puisque certains cantons regimbent contre le progrès raisonnable, ce serait à la Confédération à prendre en mains la cause du corps enseignant et des intérêts intellectuels lésés par le manque de lumière, ou de générosité du peuple. Y a-t-il quelque chose à espérer de ce côté, c'est une question que nous n'aborderons pas sous le coup du vote malheureux qui vient de montrer une fois de plus le désaccord qui existe parfois entre le peuple et ses délégués et mandataires.

A. DAGUET.

LE TRAVAIL MANUEL A L'ÉCOLE PRIMAIRE. (1)

Nous avons lu beaucoup de livres et d'articles destinés à plaider la cause du *travail manuel à l'école primaire*. Mais nous n'en avons trouvé aucun qui fut aussi instructif, aussi intéressant que l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui. La cause n'en est pas difficile à expliquer. Il ne s'agit pas ici de théories plus ou moins réalisables ni de raisonnements d'une justesse contestable. C'est d'une réalité vivante qu'il s'agit, d'écoles qui ont fait leurs preuves et dont les résultats peuvent se constater et s'apprécier à chaque instant, dans le pays qui a introduit dans 600 écoles le travail manuel appelé le *Sloïd* par opposition au métier ou à une école purement professionnelle. *Car le but du Sloïd n'est pas de faire des ouvriers, mais des hommes* et à ce titre le travail manuel entre

(1) Par M. Otto Salomon, directeur de l'École normale de travail manuel de Nääs en Suède. Etude traduite du suédois sous la direction de Salicis, inspecteur général de l'enseignement, par Schmitt et Petit, directeurs d'Écoles communales à Paris et à Amiens. Paris, chez Armand Colin.

de droit à l'école primaire comme moyen de culture et d'éducation générales. « L'école primaire, disent les auteurs, doit donner » une éducation générale et éviter avec soin toute combinaison, » toute spéculation opposée à ce but. » (p. 53.) Aussi les Suédois veulent-ils que l'enseignement du travail manuel soit remis au maître d'école et non à un homme de métier. Les objections nombreuses qu'on peut faire à ce cumul de fonctions opposées en apparence ont été, dit-on, résolues en Suède dans le sens le plus favorable. Les écoles normales, organisées dans ce sens, ont prouvé que les occupations techniques ont une action heureuse sur le développement intellectuel et moral des élèves-maîtres. Ces derniers sont appelés à fabriquer des objets simples et d'une utilité journalière et non des objets de luxe, des meubles finement travaillés. Les élèves des Ecoles normales sont exercés, en outre, au travail de la forge et de la lime.

Jusqu'ici tout est bien ; mais nous avons été étonné de voir le nombre des heures consacrées par l'Ecole normale de Näs au travail manuel : 32 heures par semaine, si nous avons bien lu ; car le chiffre est effacé. Pas d'histoire, ni de géographie. Deux heures de langue seulement, six heures de dessin. Cela nous a un peu refroidi pour le système. Il n'en est pas ainsi partout sans doute. Mais là évidemment le travail manuel nuit au travail de l'esprit et la technologie étouffe les études de langues et la culture du cœur et de l'imagination. Nous aimons mieux les écoles ambulantes de travail manuel établies en Norwège. En Danemark, le travail manuel est encore peu développé à l'école primaire. Les cinquante ateliers qui y ont été ouverts n'ont aucun rapport avec l'école primaire. Dans l'Allemagne du Nord, il a été créé des écoles de travail manuel, mais en dehors de l'école primaire. A Leipzig seul, le travail manuel fait partie intégrante du programme de l'école primaire. Le travail manuel a été introduit par le gouvernement saxon dans l'Ecole normale de Frédéricstadt. En France enfin, des cours normaux institués à Paris, forment des maîtres chargés de donner l'enseignement mutuel. Une Ecole normale spéciale de travail manuel a été ouverte à 200 instituteurs.

Par le livre que nous venons d'analyser, on voit que le travail manuel a fait du chemin, qu'il est en voie de progrès en Europe comme institution spéciale, sans être encore généralement incorporé à l'école primaire, où un grand obstacle à son introduction, indépendamment d'autres causes, est la difficulté de trouver une place convenable et les ressources nécessaires.

ALEXANDRE DAGUET.

LE LIVRET SCOLAIRE

L'introduction du livret scolaire fait en ce moment l'objet d'une discussion sérieuse dans le canton de Neuchâtel. Adopté d'abord dans plusieurs cantons, Berne, Vaud, Fribourg, Bâle, il le sera probablement aussi dans ce canton, où il avait rencontré quelques objections qu'a fait disparaître la transformation qu'il a subie et cela ensuite d'une entente survenue entre les directions de l'instruction publique de tous les cantons français et de Berne. Neuchâtel qui, par l'organe de M. John Clerc, directeur actuel de l'instruction publique, avait fait certaines réserves, est disposé à donner les mains à cette innovation telle qu'elle se présente aujourd'hui ; c'est-à-dire avec un talon à souche, qui seul resterait entre les mains de l'autorité fédérale. Ainsi serait évité l'un des principaux inconvénients de l'introduction du livret. Le secrétaire de la commission de recrutement après avoir consigné dans un contrôle les données relatives à l'état civil et à la dernière école fréquentée par la recrue, rendrait le talon à cette dernière. Il serait également loisible à la recrue d'enlever le deuxième feuillet du livret scolaire qui renferme les notes obtenues en moyenne pendant les années d'enseignement obligatoire.

On avait objecté aussi le travail excessif que la tenue des livrets occasionnerait aux commissions d'éducation ; on la résout en chargeant les instituteurs de cette tâche qui ne reviendrait qu'une ou deux fois l'année.

Le *National* de la Chaux-de-Fonds, auquel nous empruntons, en les abrégeant, les détails qui précèdent, ajoute ce qui suit :

Le livret-type prévoit deux rubriques bien distinctes : l'une concernant les classes fréquentées durant la période obligatoire ; l'autre, les classes fréquentées après la dite période. Dans l'état actuel de notre loi, la dernière école fréquentée serait, pour les élèves qui n'ont reçu qu'une instruction primaire, l'école des apprentis, l'école professionnelle du soir ou l'école complémentaire. Mais il est probable que la nouvelle loi scolaire tiendra compte, dans la mesure du possible, des vœux émis dans les conférences de 1886 pour la révision de la loi concernant l'obligation des écoles complémentaires pour les jeunes gens de 17 à 20 ans qui ne justifieraient pas de connaissances suffisantes.

L'opportunité de l'introduction du livret scolaire a été démontrée par l'expérience. Dans certains cantons, à Berne, par exemple, il a été constaté que le 25 % des recrues illettrées, profitant de fréquents changements de domicile, n'avaient pas ou avaient insuffisamment fréquenté les écoles par eux indiquées. Or, le département bernois de l'Instruction publique tient à être renseigné exactement sur ce point, afin d'arriver à établir la moyenne de l'instruction dans chaque arrondissement et dans chaque commune. Les tableaux de statistique élaborés à cet effet rendent de réels services pour la surveillance générale que le département de l'Instruction publique doit exercer.

L'essentiel est de constater si l'élève fréquente les écoles avec suite ; or, les abus signalés ont pris fin partout où l'on a introduit le livret, car l'on a obtenu par là même que les autorités scolaires fussent prévenues immédiatement de tous les changements de domicile des élèves, aussi bien que de leur sortie anticipée, qui est mentionnée dans une rubrique spéciale.

LES LAPSUS HISTORIQUES

Lorsqu'on parcourt une belle prairie, tout émaillée de ces perles étincelantes qu'on appelle des fleurs et dont maints poètes ont fait les plus variées et les plus gracieuses descriptions, on jouit assurément à la simple vue de tant de merveilleux petits chefs-d'œuvre ; mais n'éprouve-t-on pas un sentiment plus agréable, plus vif et plus intime quand on connaît, non par leurs noms barbares latins, mais par ces appellations populaires parfois tout aussi harmonieuses pour l'oreille que la fleur n'est suave pour la vue, quand on connaît, dis-je, un certain nombre de ces pierres précieuses du gazon ? En douter équivaldrait à dire que, dans ses affections, il faut placer, sur la même ligne, la foule indifférente, ses amis et ses proches.

Eh ! bien, il en est de même quand nous savourons une belle page de littérature : notre imagination prend son essor, notre sens esthétique s'éveille, nos facultés intellectuelles sont en jeu ; nous jouissons, en un mot, dans tout ce qu'il y a de plus noble en notre être. Et cette jouissance est d'autant plus vive que l'auteur a agrémenté sa page de fleurs que nous connaissons et dans lesquelles nous retrouvons des amies du temps de nos études. Ces fleurs, est-il besoin de le dire ? ce sont les figures, ces ornements du langage, et les citations historiques et littéraires.

Parlons un peu de ces dernières. Elles plaisent, mais à une condition, c'est qu'elles aient de l'à-propos et qu'elles soient exactes. Une citation fautive, incomplète ou mal rendue, produit sur l'intelligence le même désagréable effet qu'un pataquès sur le sens de l'ouïe.

Il y a quelque temps qu'un chroniqueur parisien se plaignait, non sans amertume, de cette tendance de notre époque à vouloir contester la véracité de certains mots historiques, et il terminait son article par cette boutade que je transcris textuellement :

» Au profit de qui ou de quoi se font ces expulsions d'un nouveau genre ? Au profit de rien, au profit de personne ; il suffit qu'on détruise, et l'on s'inquiète peu de réédifier. Ce qui importe, c'est de dépouiller les gens de leur mérite quel qu'il soit.

» Et c'est aux morts naturellement qu'on s'attaque le plus. Les mérites que leurs contemporains ne leur ont pas contestés, quand ils étaient à même de connaître la vérité, on les leur enlève des années après leur mort.

» La bande noire du passé démolit surtout les paroles historiques. Un écolier de cinquième vous démontrera que César n'a jamais dit : « Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu ! (1) »

(1) L'article curieux et piquant de M. B... éveille bien des idées dont nous ferons part à nos lecteurs. Il eut été encore plus curieux, si l'auteur eut accompagné ses citations des noms des revues et livres où il a puisé. C'était justice et non pédantisme. Les faiseurs méritent d'être fustigés.

» Catherine de Médicis, après la Saint-Barthélemy : « C'est bien coupé, maintenant il faut recoudre. »

» François I^{er} à Pavie : « Tout est perdu, fors l'honneur ! »

» Henri IV, après Arques : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons vaincu sans toi ! »

» Louis XIV à ses ministres : « L'Etat, c'est moi ! »

» Bonaparte aux Pyramides : « Soldats, du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent ! »

» Le comte d'Artois, qui fut Charles X : « Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus. »

» Tous ces mots, si l'on en croit les savants, ont été supposés dans la suite, et s'ils ont été dits en leur temps, ils n'étaient pas de ceux à qui on les a attribués.

» Les rois et les grands personnages avaient des faiseurs de mots attachés spécialement à eux, et dont la fonction consistait à leur fabriquer d'heureuses réparties.

» Je ne sais plus dans quels Mémoires, écrits après coup, j'ai vu cette trouvaille. D'après l'auteur, Louis XIV aurait eu un certain nombre de beaux esprits travaillant exclusivement pour lui. Par malheur, l'un d'eux laissait traîner des papiers, et mon érudit y a copié le passage suivant, que je transcris de mémoire :

» Il y aura dans deux jours, à Saint-Germain, des courses de
» chevaux. Avant le commencement, les princes demanderont un
» notaire pour enregistrer les paris ; alors Votre Majesté s'é-
» criera :

« — Qu'est-il besoin d'un notaire ? Entre gentilshommes, la
» parole suffit. »

J'aurais plusieurs réserves à faire sur l'authenticité des mots historiques reproduits par le courriériste français, mais cela me mènerait trop loin. Je me borne à recommander à tous ceux qui tiennent une plume, et notamment aux jeunes gens, de contrôler sévèrement les citations historiques qu'ils croient devoir introduire dans ce qu'ils écrivent, car j'ai la conviction que la défiguration — pardon du néologisme — de ces mots contribuera, plus que la critique historique, à les rayer de l'histoire comme du vocabulaire. Et ce serait un malheur.

L'altération des citations littéraires et historiques n'est pas un fait rare et accidentel. Elle se produit dans une plus large mesure qu'on ne le voudrait. En voici un exemple : depuis quelques années, j'ai mis de côté les journaux et revues dans lesquels j'ai rencontré ce que j'appellerai des *pataquès historiques et littéraires*, et aujourd'hui je les sou mets aux lecteurs de l'*Educateur*, en les invitant à les rectifier. Ils peuvent, s'ils le désirent, envoyer leur travail corrigé à notre sympathique rédacteur en chef, M. A. Daguet, qui, en sa qualité d'historien de renom, les accueillera avec plaisir, je n'en doute pas, et, au besoin, publiera, dans le journal de la Société, les rectifications et les noms de ceux qui les auront signalées.

Comme on le verra, l'erreur consiste surtout, pour ces citations ou allusions littéraires et historiques, dans la substitution d'un nom à un autre ; mais il s'en trouve également où un mot omis fait perdre à la phrase tout ce qui en constituait l'esprit, le sel, pour parler familièrement. Afin de ne pas éveiller de susceptibilités, et pour faire bien comprendre que cet article n'a qu'un but exclusivement pédagogique et non pédantesque, je supprime les noms des journaux et revues d'où sont tirées les étonnantes phrases qui suivent :

..... Dans ces jours d'allégresse (*Il s'agit du tir fédéral à Lugano*).

Beau soleil d'Arbédo, tu reluiras sur nous.

« Ingrate patrie, dit Lycurgue, tu n'auras pas mes os. — Portez mes os dans la terre de mes frères, dit l'Indien mourant dans une tribu étrangère. »

..... Mais le diamant bleu manque, ainsi que le *Sancy*, le diamant que Charles le Téméraire portait à son casque à la bataille de Grandson où il perdit la vie, et qui depuis est passé aux mains des Demidof.

N'est-ce pas que le catafalque du grand poète enveloppé du drapeau tricolore et couché sous cet arc de triomphe qui, le soir, au grand soleil de messidor, apparaît comme la porte d'Homère, a traversé votre jeune et ardente imagination (*Il s'agit, on le comprend, de Victor Hugo*).

..... On raconte qu'un landamman suisse, envoyé par ses concitoyens à la cour de Louis XIV, répondit à un courtisan qui lui demandait ce qui le surprenait le plus à Versailles : « C'est de m'y voir. »

..... « Comme Marius dans les marais de Minturnes, Brisson et Ferry, réfugiés dans les marais de l'opportunisme, sont assis sur leurs propres débris.

« Et cependant j'avais quelque chose là », comme disait Abélard.

..... Les auteurs, qu'on reconnaît facilement, sont partis du vieux précepte de Molière : « Il faut forger l'esprit en le meublant, et le meubler en le forgeant. »

.....
A. BIOLLEY.

CORRESPONDANCE PARISIENNE.

Madame Sophie Dufaure, notre compatriote genevoise, établie à Paris, que nous avons vue avec bonheur reparaitre dans nos assemblées et dont les paroles ont été accueillies avec tant de faveur au Congrès de Porrentruy, nous a envoyé de Paris, en date du 21 septembre, une longue lettre dont elle nous a autorisé à extraire les passages les plus saillants. Quoique absente du pays et de nos réunions, depuis plusieurs années, Madame Dufaure n'a pas cessé un jour d'être avec nous de cœur et d'esprit, et dans le nouveau cercle d'activité qu'elle s'est fait à Paris elle a continué à s'occuper des questions qui nous occupent nous-mêmes, et cela dans le sein de la Société des études psychologiques où elle siège, comme vice-présidente à côté de M. Charles Fauvety, dont la vie est un apostolat en faveur des idées qui sont exprimées ici et qui veut bien voir dans Madame Dufaure un des plus fermes soutiens de l'idéal éducatif.

Nous donnons la parole à la femme de talent qui veut bien collaborer à notre œuvre par ses communications intéressantes et désintéressées.

Vous savez avec quel bonheur j'ai repris au sein de la Société romande une place que je n'eusse jamais abandonnée sans les circonstances personnelles qui m'en ont éloignée momentanément à mon grand regret. Mais, vous l'écrirai-je, ce n'est pas sans déplaisir que j'ai entendu quelques-uns des membres de notre union romande, réclamer une plus grande extension de la partie technique, quand il y a tant de livres spéciaux qui traitent les questions de cet ordre (1). Laissons à l'*Educateur* son caractère propre, ses inspirations élevées et progressistes. Ne matérialisons pas l'organe du corps enseignant de la Suisse romande. On ne fait rien de beau, ni de grand, ni de vrai, sans idéal. C'est l'idéal de l'éducation par l'instruction que doit représenter l'*Educateur* pour justifier son beau nom. L'instruction est *le moyen* ; ne souffrons pas qu'elle se pose *en but*. C'est une grande erreur de notre temps que cette usurpation de l'esprit (et quel esprit!) sur le cœur et la conscience. Sous prétexte d'instruire les enfants, on cesserait de les élever. L'école doit rester fidèle à son mandat qui est de faire des hommes. Pour le corps enseignant, où peut-il s'éclairer, se retremper, sinon dans notre organe, où nous pouvons échanger nos idées, nos vues, nos impressions, nos expériences dans les divers domaines de la pédagogie. Les parents eux-mêmes devraient y puiser des notions utiles et y apprendre à apporter à l'éducation de leurs enfants un sérieux concours.

(1) A cette observation, à laquelle nous nous associons d'une façon générale, les partisans de la partie technique répondent que ces livres spéciaux ils ne les possèdent pas toujours et qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour se former une bibliothèque.

(Note du rédacteur en chef).

BIBLIOGRAPHIE

Éléments d'arithmétique, suivis de 2000 exercices et problèmes à l'usage des écoles primaires, ouvrage adopté par le Département de l'instruction publique du canton du Valais. Pignat, secrétaire, éditeur, Sion 1885.

C'est toujours avec plaisir que nous voyons apparaître un nouveau manuel d'enseignement. Cela dénote une certaine activité intellectuelle au sein du corps enseignant et fait espérer qu'un nouveau pas vient d'être fait dans la voie du progrès. Il n'en est cependant pas toujours ainsi. Combien d'ouvrages voient le jour qui n'ont rien de nouveau, rien d'original, qui ne sont que des compilations faites avec plus ou moins d'intelligence. Sans vouloir précisément classer dans cette catégorie l'ouvrage dont nous allons rendre compte, nous devons déclarer, l'impartialité nous en fait un devoir, que grande a été notre déception lorsque nous avons parcouru ce volume. La première partie, comprenant la théorie, est toute farcie de définitions plus ou moins justes, et de règles, la plupart sans aucune explication ni démonstration. Tout pour la mémoire, rien pour l'intelligence et le jugement. Telle semble avoir été l'idée dominante de l'auteur qui, paraît-il, envisage la tête de l'enfant comme un vase à remplir, tandis que, d'après Montaigne, c'est un champ à labourer.

Depuis trente ou quarante ans, la pédagogie a fait de grands progrès, les méthodes d'enseignement se sont considérablement améliorées. C'est ainsi que, dans les pays avancés, on a reconnu la nécessité de diviser la numération et d'en répartir l'étude sur plusieurs années, de faire un grand usage de l'intuition, de faire marcher parallèlement le calcul oral et le calcul écrit. L'auteur des *éléments d'arithmétique* ignore ou dédaigne tous ces progrès. Son livre pêche par la base. Ce qu'on peut appeler l'arithmétique des petits y fait totalement défaut; le calcul mental y brille par son absence; la numération, non seulement des nombres entiers, mais des fractions décimales — nous ne plaisantons pas — y arrive tout d'un bond et dès la première année d'étude. C'est, selon l'expression d'un spirituel écrivain, vouloir enfoncer le coin par le gros bout. Le premier et le plus sûr résultat que l'on obtiendra avec ce système, sera de dégoûter l'enfant de l'étude du calcul qui, cependant, peut être rendue si attrayante. Après la numération viennent les quatre opérations des nombres entiers et des nombres décimaux marchant côte à côte, l'étude du système métrique, les fractions ordinaires, les règles de trois, d'intérêt, etc., et ça finit par la racine cubique (!), les nombres complexes et quelques notes d'épicier et de tailleur.

Examinant l'ouvrage de plus près, nous y trouvons les définitions suivantes :

Les fractions décimales se nomment aussi nombres décimaux, (page 6). On

appelle multiples d'une unité principale les mesures qui sont 10, 100, 1000 fois plus grandes que cette unité, (page 18).

On appelle sous-multiples d'une unité principale les mesures qui sont 10, 100, 1000 fois plus petites que cette unité, (page 18).

On appelle commun multiple (?) tout nombre qui est multiple de plusieurs autres, (page 30).

On appelle nombre fractionnaire tout nombre entier accompagné d'une fraction. Ex. 14 $\frac{3}{5}$, 4 $\frac{1}{6}$, (page 33).

Citons encore ceci :

La division des nombres décimaux présente deux cas : 1° ou il y a autant de décimales dans le dividende que dans le diviseur ; 2° ou il n'y en a pas autant, (page 15).

Le mètre cube n'a pas de multiples (!!!).

Les indications fausses fourmillent dans ce volume. Citons-en seulement quelques-unes :

$2400 + 120 = 2520$ fr., (page 49); $2778 \text{ } 30 - 2400 = 378$ fr. 30, (page 50);
 $\frac{6 \times 11}{12} = 5$ fr. 50, (page 52); $35 \times 6 = 210$ chevaux, (page 55).

Les nombres décimaux concrets, même après l'étude du calcul décimal, sont partout écrits sous la forme de nombres complexes, avec cette particularité que le nom des subdivisions est tantôt écrit et tantôt sous-entendu. Ex. : $89^{\text{m}^2} 7^{\text{dm}^2} 8^{\text{cm}^2}$, (page 46), seconde partie; $45^{\text{m}^2} 2750$, (même page).

La seconde partie comprend 2000 exercices et problèmes, sous une quarantaine de rubriques dont plusieurs n'ont pas de raison d'être. Quelle différence peut-il y avoir, par exemple, entre les problèmes sur les nombres décimaux et les problèmes sur les mesures métriques ? Beaucoup de ces problèmes n'ont aucune valeur pratique ; d'autres sont incontestablement au-dessus de la portée de l'école primaire, les applications du carré de l'hypothénuse (page 136) entr'autres.

Et que dire des deux suivants qui ne sont pas les seuls dans leur genre :

N° 803. Sous la rubrique : Problème sur les nombres décimaux, Jean dit à Pierre : Donne-moi 8 pommes, j'en aurai autant que toi. Pierre lui dit : Donne-moi 8 des tiennes et j'en aurai le double de ce que tu as. Quel est le nombre de pommes que possède chacun ?

Il serait intéressant de voir la solution raisonnée de ce problème sur « les nombres décimaux » et de savoir combien chacun possède de pommes, de décipommes, de centipommes et de millipommes.

N° 846. Un ballot contient 4 pièces de drap mesurant ensemble $148^{\text{m}} 85$; les deux premières ont chacune $29^{\text{m}} 70$; et le prix d'achat du mètre étant de 8 fr. 25, on demande combien on retirera de la vente, si le mètre est revendu 9 fr. 85, et quelle est la longueur de la 4^{me} pièce ?

La solution de ce problème est mise au concours. Prime : Un exemplaire des *Eléments d'arithmétique*.

UN INSTITUTEUR.

CHRONIQUE SCOLAIRE

BERNE. — M. Henri Jaccard, reconnu apte aux fonctions de maître secondaire par suite d'un examen très satisfaisant subi à Neuchâtel, dont il a suivi les cours académiques, a été nommé maître à l'École secondaire de Tramelan, en concurrence avec sept autres candidats. Cette nomination est accueillie avec une vive satisfaction par tous ceux qui ont vu à l'œuvre ce jeune homme distingué autant par ses qualités aimables que par son intelligence et son application constante à l'étude. M. Jaccard est le digne fils du géologue de ce nom avantageusement connu.

Le 3 novembre, une ovation bien méritée a été faite à M. Miéville, instituteur primaire à Travers, membre du Comité central de notre Société et président actuel de la Société pédagogique neuchâteloise, à l'occasion de sa 40^e année d'enseignement dans le village de Travers.

Au prochain numéro les détails de cette fête émouvante, à laquelle la rédaction de l'*Educateur* aurait participé d'une façon ou d'une autre si elle avait été prévenue. La section de Neuchâtel était représentée par MM. Villemet Arthur et Fallet.

CANTON DE VAUD

Personnel enseignant primaire.

NOMINATIONS

RÉGENTS : MM. Blanc-Bugnion, à Villars-Mendraz ; Dutoit Auguste, à Vaubon ; Paschoud Alphonse, à Arnex (Orbe) ; Henny Alphonse, à Chavannes-le-Veyron ; Mercié Maurice, à Vevey ; Nicod Henri, à Lonay ; Moillen François, à Echerins ; Nicod Emile, à Ferlens ; Magnin Louis, à Ecublens ; Chevalley Henri, à Arzier ; Desponds François à Vallorbes ; Viguet Jules, Yverdon ; Gorgerat Eugène, à Courtilles ; Nicole Albert, à Cerniaz ; Chanson Henri, à Le Vaud ; Boray Henri, à Orbe ; Roullet Alfred, à Sugnens ; Cornainusaz Fritz, à Frey ; Denogent Ami, à Nyon ; Tripod Eugène, à Yvonand ; Corbaz Jules, à Rennaz ; Walther Georges, à Collombier ; Aubert Emile, à St-Livres ; Ganty Baptiste, à Bollens ; Paschoud Alexis, à Bavon ; Clerc Emile, à Romanel (Morges) ; Girod Jules, à Correvon ; Perrin Marius, à Bassins.

RÉGENTES : M^lles Buxcel Emma, à Penthaz ; Bonnet Marie, à Manbroset ; Guez Constance, à Epeszes ; Dind Adèle, au Brassus ; Rouffy Clémence à Pully ; M^{me} Thévenaz Annette, à Yverdon ; M^lles Vidoudez Louise, à Yverdon ; Jaccoud Charlotte, à Vevey ; Brot Henriette, à Lachaux ; Basset Aline, à la Posse (Bex) ; Piguët Adèle, au Sentier ; Agassiz Henriette, à Puidoux ; Bataillard Elise, à Montle-Grand ; Bardet Louise, à Frey ; Baudet Lina, à Chardonnay-Montaubion ; Mayor Elise, à St-Sulpice ; Rittner Sophie, à Aubonne ; Cornaz Ida, à Martherenses ; Michot Augusta, à Rossinière ; Buffat Elise, au Mont (Château-d'Oex) ; Crot Jenny, à Yverdon ; Grandillon Jeanne, à Vulliens.

PARTIE PRATIQUE.

FRANÇAIS

Exercices d'orthographe.

(Degré moyen)

I. Mettre au futur les verbes des phrases suivantes :

Ne vous *servez* jamais de votre fourchette en mangeant du potage.

Quand vous *aurez* pris le potage, *rendez* la cueiller avec l'assiette.

Ne vous *servez* pas du manche de votre fourchette ni de votre cuiller pour prendre du sel ou du poivre. *Faites* cela avec la pointe de votre couteau, après l'avoir essuyé.

Essuyez votre couteau sur un morceau de pain, et non pas avec votre serviette, ni avec la nappe, encore moins avec la langue.

Quand vous *parlez* ou que vous *cessez* un instant de manger, ne *tenez* en main ni votre fourchette, ni votre couteau; *déposez-les* sur votre assiette.

Quand vous *présentez* un couteau, une fourchette, une cuiller, *tournez* le manche du côté de la personne qui *reçoit* l'objet.

Exemple : Vous ne vous *servirez* jamais, etc...

II. Faire une seconde fois le devoir en employant la 2^e personne du singulier.

III. Faire subir les mêmes permutations aux maximes de Thomas Jefferson (Gobat et Allemand, page 99).

IV. Mettre au présent les verbes du morceau *L'écho* du chanoine Schmid.

V. Employer l'imparfait de l'indicatif pour le morceau suivant :

« Quand le petit Adrien *revient* de l'école, il *pleure* toujours pour obtenir à manger. Quand il *est rentré* chez ses parents, on *n'entend* plus que ces mots : « Maman, j'ai faim, donnez-moi une tartine. »

Et, sa mère, *qui* *l'aime* trop et qui le *gâte*, lui *donne* ce qu'il *demande*, pour l'empêcher de pleurer.

Quand l'heure du dîner *arrive*, il se *fait* appeler plusieurs fois avant de se mettre à table. Et quand il *y est*, il *n'a* plus faim.

Sa mère *a* beau le gronder, il *reste* comme un petit boudeur devant son assiette toute pleine. »

F. ALLEMAND.

HISTOIRE NATURELLE

Les Maladies des céréales

Les céréales sont victimes de plusieurs maladies, de gravité diverse, causées par plusieurs espèces de champignons appartenant à divers genres des *Urédinés* et des *Ustilaginés*. Citons surtout la *rouille*, le *charbon* et la *carie*.

La rouille, constituée par l'*Uredo rubigo vera* De C. (*Trichobasis rubigo vera* Lév.), se développe particulièrement à la face inférieure des feuilles, sur les gaines et parfois sur la tige de la plupart des graminées ; on la voit quelquefois, mais rarement envahir les glumes et parfois les grains eux-mêmes. Elle apparaît sous la forme de points d'un blanc jaunâtre, ovales, allongés, légèrement saillants, tantôt épars, tantôt rapprochés ; l'épiderme se fend longitudinalement et il en sort une poussière jaune orangé qui s'attache aux doigts. Quand la rouille est très abondante, les feuilles pâlisent, jaunissent et se fanent ; si les glumes sont atteintes, les fleurs sont frappées de stérilité. La rouille reste toujours jaune ; les taches noires que l'on voit souvent sur les feuilles, les chaumes, etc., sont produites par un autre champignon parasite, le *Puccinia graminis*. La rouille cause des dommages sérieux aux cultivateurs quand elle est abondante, car les feuilles se dessèchent, les chaumes sont grêles, les épis petits et mal nourris, parfois même ils avortent.

Un autre champignon, qui a beaucoup d'analogie avec la rouille, l'*Uredo glumarum*, se montre sur les glumes du blé et du seigle, qu'il peut frapper d'avortement, mais son action est, en général, très limitée.

Le charbon, constitué par l'*Ustilago segetum*, se développe sur les pédicules des épillets, les glumes et les grains de la plupart des graminées, mais il attaque surtout le blé, l'orge et l'avoine. Lorsque les épis sortent, les grains sont noirs, rapprochés ; au bout de quelques jours, ils se réduisent en une poussière noire formée par les spores du parasite et il ne reste plus guère que le squelette de l'épi.

Une autre espèce de charbon propre au maïs, l'*Ustilago maydis* (*Uredo maydis* De C), attaque toutes les parties de la plante ; il détermine sur la tige le développement de saillies qui bientôt se ramollissent, tombent en poussière et laissent à leur place des ulcères sanieux ; quand il attaque l'épi, il le rend parfois entièrement stérile.

Le charbon, qui est encore appelé *nielle* dans certaines contrées, se distingue des autres maladies des céréales au premier abord, parce qu'au moindre contact ou par l'action seule du vent, il se dissipe en poussière.

La carie, constituée par le *Tilletia caries* (*Uredo caries* De C.), n'affecte jamais que l'ovaire, surtout du blé ; les blés communs en sont moins souvent atteints que les blés barbus, les épeautres et les blés durs. Les sujets affectés par la carie sont souvent pâles et maigres, comme ceux dont l'épi est charbonné, mais il est rare que tous les grains d'un même épi soient atteints. Les grains malades augmentent d'abord de volume, puis s'atrophient, se rident et prennent une couleur brune ; si on les brise, on les trouve remplis d'une matière noire, onctueuse et fétide, rappelant l'odeur du poisson de mer. Examinées au microscope, les spores du *Tilletia caries* sont sphériques, réticulées, le plus sou-

vent munies d'un pédicelle très court ; celles de l'*Ustilago segetum* sont au contraire très lisses et dépourvues de tout appendice.

Si le blé carié est employé aux semailles, il donne un quart de grains cariés ; ce grain diminue la valeur commerciale des grains non cariés, parce qu'au battage les spores de la carie se fixent sur ces derniers ; les grains ainsi salis sont dits *mouchetés*. Si on lave ces grains, l'eau gagne le principe de la carie et le communique au fumier sur lequel on la jette ; ce fumier le transmet à son tour à la terre dans laquelle on l'enfouit, et par suite aux récoltes.

La carie ne semble pas avoir de propriétés malfaisantes sur l'homme ni les animaux ; il en est de même du charbon, contrairement à ce qui se produit de la part d'un autre parasite des céréales, l'*ergot de seigle* et de blé.

Les moyens mis en usage pour détruire la faculté végétative des spores du *Tilletia caries* et de celles de l'*Ustilago segetum*, consistent à faire tremper les grains, avant de les semer, dans un bain dont la composition varie suivant les pays ; en France, les cultivateurs emploient un lait de chaux, additionné de sel marin (*chaulage des grains*) ; quelques-uns se servent d'une solution de sulfate de cuivre, de potasse, de soude ou d'une lessive de cendres de bois frais. Dans tous les cas, il est indispensable, lorsqu'un champ a été envahi par le charbon ou par la carie, de substituer à la culture des céréales celle d'une plante d'une autre famille, choux, betteraves, luzerne, trèfle, sainfoin, etc., car les champignons qui affectent les céréales, ne pouvant vivre qu'aux dépens de ces végétaux, disparaissent d'une terre qui a été cultivée, une ou deux années, en plantes autres que les graminées.

(*Science et Nature.*)

ARITHMÉTIQUE.

Remarques relatives aux problèmes

du N° 17 de l'*Educateur*.

De M. H. Gobat, maître secondaire à Corgemont, nous avons encore reçu des solutions exactes des problèmes 1 et 2 donnés aux sociétaires. Par suite d'une erreur d'adresse sa carte ne nous était parvenue que très tardivement.

D'un anonyme de Genève nous avons en outre reçu la lettre suivante :

L'*Educateur* du 15 octobre donne une solution du problème : Dans un polygone les angles sont en progression arithmétique. Le plus petit est de 99° , la raison est 10° . Trouver le nombre des côtés.

Je propose la solution suivante, qui, mettant en relief la valeur constante des angles extérieurs d'un polygone me paraît présenter un certain intérêt.

La somme des angles extérieurs d'un polygone convexe étant toujours égale à 4 droits, si le plus petit angle intérieur vaut 99° , l'extérieur adjacent vaudra $180^\circ - 99 = 81^\circ$; le suivant étant de 109° son supplémentaire sera 71 et ainsi de suite. De sorte que la solution du problème sera la valeur de X dans l'équation.

$$81 + 71 + 61 + \dots + [81 - 10(n-1)] = 360$$

Tous calculs faits, on arrive à $n = 10$.

Le théorème invoqué dans cette solution a pour corollaire la proposition suivante dont la démonstration pourrait être proposée aux abonnés de l'*Educateur* :

Un polygone convexe ne peut avoir plus de 3 angles intérieurs aigus.

Agréez, etc.

X.

Ce corollaire intéressant et peu connu et dont la démonstration est excessivement simple devrait trouver sa place dans tous les manuels de géométrie.

A. DROZ.

Solution du Problème

proposé dans le N° 20 de l'*Educateur*.

Comment peut-on multiplier l'un par l'autre 2 nombres très voisins de 100, par exemple : 97 . 98.

Trouver la règle et généraliser.

Solution.

On a :

$$\begin{aligned} 97 \cdot 98 &= (100 - 3)(100 - 2) \\ &= 100^2 - 100(3 + 2) + 2 \cdot 3 \\ &= 100[100 - (3 + 2)] + 2 \cdot 3 \\ &= 9500 + 6 \\ &= 9506. \end{aligned}$$

En appelant complément d'un nombre la différence entre 100 et ce nombre on a la règle suivante :

On obtient le produit demandé en multipliant par 100 la différence entre 100 et la somme des compléments des 2 nombres puis on ajoute à ce nombre le produit des 2 compléments.

2^me exemple : 96 . 96

Comp. de 96 = 4

Produit = $100 \cdot 92 + 16 = 9216$.

3^{me} exemple : 102 . 103.

Comp. de 102 = — 2

Comp. de 103 = — 3

Produit = 100 (100 + 5) + 6 = 10506.

La même règle serait applicable à 2 nombres voisins d'une même dizaine ou d'une même puissance de 10, etc.

Voici une petite application amusante et peu connue de cette règle. Soit à multiplier 2 nombres plus grands que 5, mais plus petits que 10.

On ouvre les deux mains. De la première on ferme un nombre de doigts égal au complément à 10 du premier nombre, on en fait de même pour la deuxième main et le deuxième nombre.

La somme des doigts levés représente les dizaines du produit et le produit des nombres de doigts baissés représente les unités du produit cherché.

Nous avons reçu des solutions justes de ce problème de Messieurs E. H. Guenoz, instituteur au Landeron, Lucien Baatard, à Grand-Sacconnex et L. Leboulleux, à Genève.

A. DROZ, professeur.

Notes sur quelques produits d'un usage fréquent.

Le caoutchouc. — Cette matière est connue depuis longtemps sous le nom de *gomme élastique* ; mais ce n'est guère que depuis un siècle que son usage s'est généralisé en Europe et qu'elle prit le nom que nous lui connaissons aujourd'hui. Le caoutchouc provient du suc laiteux de quelques arbres de l'Amérique méridionale et des Indes orientales. Ce sont surtout des arbres de la famille des cuphorbiacées et des asclépiadées, principalement le *siphania cahuchu*, d'où le nom de cette matière qui fournissent le caoutchouc le plus estimé.

La récolte du caoutchouc se fait d'une manière simple et quelque peu primitive : Lorsque l'arbre qui doit le fournir a acquis assez de vigueur, on pratique à sa base une profonde entaille qui pénètre jusqu'au bois. C'est de cette manière que l'on extrait encore la résine de nos sapins. Cette entaille constitue, pour ainsi dire, un réservoir commun dans lequel viendra aboutir un grand canal longitudinal incisé dans toute la longueur de l'arbre et qui reçoit à son tour le produit d'une foule de canaux transversaux. On adapte à la grande entaille inférieure une sorte de chéneau formée simplement d'une feuille de bananier roulée qui conduira le liquide dans un vase placé à une distance convenable. La récolte se fait de préférence en hiver, afin de ne pas entraver le développement du végétal.

Le caoutchouc fraîchement récolté a un peu l'aspect et la consistance de la crème ; il renferme alors des substances étrangères qu'on éloigne assez aisément en faisant bouillir la matière et en l'agitant fortement : le caoutchouc s'isole sous forme de grumeaux qui se réunissent en une masse spongieuse. On ajoute quelquefois du rhum à la matière brute pour faciliter l'isolement du caoutchouc.

(A suivre.)

AUGUSTE JACQUET.

LA
**Commission d'éducation
de NEUCHÂTEL**

met au concours le poste d'*institutrice* de la classe supérieure des jeunes filles à *Serrières*. Le traitement est de 1400 francs, plus 300 fr. pour les leçons données aux apprenties, mais cette dernière somme cessera d'être payée, si les apprenties reçoivent leurs leçons en même temps que les autres élèves. Entrée en fonctions au commencement de janvier. Adresser les offres de service et les pièces à l'appui jusqu'au 24 novembre prochain à M. P. E. Barbezat, directeur des écoles municipales. (H-220-N) 2-1

LE GRAND MAGASIN DE
PLUMES POUR LITS

de *Harry Unna*, à *Altona*, près *Hambourg*, envoie franco de port et contre remboursement (pas moins de 10 livres) de bonnes plumes neuves.

Plumes pour lits, à 75 c. la livre.

Qualité extra-bonne, à 1 fr. 50 »

Qualité demi-duvet, à 2 fr. »

Qualité de duvet, à 3 fr. »

Emballage au prix coûtant. Ce qui ne convient pas est échangé.

Par 50 livres 5 % de rabais.

(H-o-6516) 10-5

Une excellente occasion

est offerte à un jeune homme instruit qui pourrait entrer à Noël, pour une année, dans un excellent établissement d'éducation, près de Londres. Sa position serait celle d'un membre de la famille. Il aurait à payer de 20 à 30 livres sterling et devrait donner par semaine 15 heures de leçons de français à des jeunes gens qui se préparent à entrer dans l'armée anglaise. Il aurait aussi toute facilité pour apprendre les langues anglaise et allemande, ou se perfectionner dans l'exercice de celles-ci, afin d'obtenir le diplôme d'examen en Suisse, ou l'entrée à l'Université de Londres.

Plus de renseignements seront obtenus en écrivant au **MILITARY LYCEUM**, par le bureau de poste de *Fluntern*.

(O-F-2383) 4-4

DEMANDE DE PLACE

Un jeune homme de la Suisse française, diplômé comme maître secondaire et connaissant à fond la langue allemande, cherche une place comme professeur de français dans une école publique ou privée de la Suisse ou de l'Allemagne. Il peut fournir d'excellents certificats et de bonnes références. Offres sous les initiales *A. B.* à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler* à *Porrentruy*. 3-1

Papeterie Meyer-Mayor

2, *Cours de Rive*, Genève

— 0 —

Spécialité d'articles éducatifs : matériel, jeux et exercices *Fraebel* ; grand choix de jolis ouvrages à broder, à piquer ou à tisser. — Beaucoup de nouveautés. (H-7837-X) 2-1

Département de l'Instruction publique
et des Cultes du canton de Vaud.

ÉCOLES NORMALES

Un concours est ouvert pour la nomination de deux maîtres de français dans cet établissement ; l'un devant être chargé plus spécialement de l'enseignement de la littérature, de la composition et de la rhétorique ; l'autre de celui de la grammaire, de l'analyse et de l'orthographe.

La répartition des branches ci-dessus reste réservée jusqu'à l'appréciation du concours.

Le traitement, pour chaque maître, est de 3,500 fr. — 23 à 26 heures de leçons par semaine.

Entrée en fonctions : 1^{er} janvier 1887.

Les offres de services, accompagnées des pièces justificatives, seront reçues au Département de l'Instruction publique et des Cultes jusqu'au 1^{er} décembre prochain, à 6 heures du soir.

MM. les candidats seront informés du jour des épreuves. (H-3149-L) 2-2

Ecole cantonale de Porrentruy

Par suite de démission du titulaire actuel, la place de maître d'allemand et d'anglais dans les classes supérieures de cet établissement (jeunes gens de 15 à 20 ans) est pour la seconde fois mise au concours, avec un maximum de 25 heures de leçons par semaine et un traitement annuel de 2800 à 3000 francs.

Se faire inscrire chez M. le président de la commission, M. le préfet Favrot, à Porrentruy, jusqu'au 25 novembre prochain. 1

Berne, le 3 octobre 1886.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION.

H. MIGNOT, éditeur, Pré-du-Marché 17, Lausanne

OUVRAGES SCOLAIRES

- A. GILLIÉRON. Précis d'arithmétique, 60 cent.
» Premiers éléments de géométrie et de toisé, 5^e édit., 60 cent.
» Notions élémentaires de cosmographie, 4^e édition, 50 cent.
» Exercices et problèmes d'arithmétique, 1^{re} série, 1 fr. 50.
- J. DUPERREX. Histoire ancienne, 2 fr. 25.
» Histoire du moyen âge, 2 fr.
» Histoire moderne, 3 fr.
- A. DAGUET. Abrégé de l'histoire de la Suisse, 8^e édition, 1 fr.
- A. MONTANDON. Manuel d'histoire biblique, 3^e édition, 1 fr.
- F. MAILLARD. Recueil de problèmes d'arithmétique, 10^e édition, 1 fr. 25.
» Première grammaire pour les jeunes enfants, 2^e édition, 60 cent.
» Le livre du citoyen, manuel d'instruction civique, 8^e édition, 50 cent.
- C. MIGNOT. Exercices de style et de composition, 3^e édition, 2 fr. 25.
» Traité sur la tenue des livres, 2^e édition, 3 fr.
- F.-L. PASCHE. Problèmes élémentaires de géométrie, 2^e éd., 1 fr. 50. Rép., 50 c.
» Vocabulaire français, orthographique et grammatical, 1 fr.
- P. VAUCHER. Esquisse d'histoire suisse, 3 fr.
- F. GODET. Géographie du premier âge, 40 cent.
- B. PAUTEX. Recueil de mots français par ordre de matières, 1 fr.
» Recueil de mots à l'usage des commençants, 25 cent.
- L. TOURNIER. Les enfantines, poésies, 1 fr. 50.
» Chants de la jeunesse, poésies, 1 fr. 50.

Dépôt général pour le canton de Vaud, des livres de lecture de M. C.-W. Jeanneret. (O-8688-L) 1

La qualité tout à fait supérieure de la

LESSIVE PHÉNIX

de jour en jour plus appréciée, ayant donné lieu à de nombreuses contrefaçons, qui pour être vendues, sont livrées à la consommation **dans le même paquetage et avec la mention diplômée à Zurich**, nous croyons devoir reproduire la déclaration suivante: « Les membres du Jury déclarent que, **seule la lessive phénix** fabriquée et exposée parla maison Redard frères, à Morges, **a été diplômée** à l'exposition nationale à Zurich. *Sig. par tous les membres du Jury.*

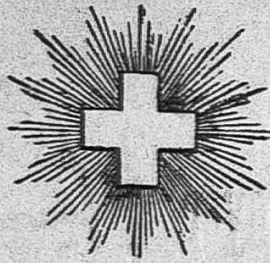
Donc, pour éviter toute contrefaçon, **ne possédant pas les mêmes propriétés**, exiger rigoureusement sur tous les paquets la marque de fabrique le *Phénix* et le nom des fabricants Redard frères, à Morges. (H-350-L)

XXII^e ANNÉE

PORRENTROY

N^o 23.

1^{er} Décembre 1886.



PRIX D'ABONNEMENT

PRIX DES ANNONCES

Pour la Suisse 5 fr. par an.
Pour l'Étranger 6 fr.

La ligne 25 centimes
ou son espace.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r **A. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

MM. A. Jaquet et **F. Allemand**, *rédacteurs pour la partie pratique*.

L'*Educateur* annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La rédaction en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Adresser

- à M. le D^r **Daguet**, à *Neuchâtel*, tout ce qui se rapporte à la rédaction générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- à M. **A. Jaquet**, maître secondaire, à *Porrentruy*, ce qui concerne la partie pratique, et particulièrement à M. **F. Allemand**, maître à l'École modèle, à *Porrentruy*, les communications relatives à la langue française.
- à M. **C. Colliat**, instituteur à *Porrentruy*, ce qui concerne les abonnements et l'expédition du journal.

GÉRANCE

M. C. Collat, instituteur à Porrentruy (Jura bernois).

Comité central. VAUD : MM. **Colomb**, **Mutruz**, **Hermenjat**, **Roux** et **Tharin**. — NEUCHÂTEL : MM. **Villommet**, **Miéville** et **Sauser**. — GENÈVE : MM. **Charrey**, **Dussaud** et **Thorens**. — JURA BERNOIS : MM. **Schaffter** et **Mercerat**. — FRIBOURG : M. **Ducotterd**. — VALAIS : M. **Bruttin**. — SUISSE ALLEMANDE : M. **Gunzinger**.

Comité directeur : MM. **G. Breuleux**, directeur de l'École normale de Porrentruy, président. — **E. Meyer**, recteur de l'École cantonale de Porrentruy, vice-président. — **G. Schaller**, inspecteur d'écoles, secrétaire. — **A. Jaquet**, maître secondaire, à Porrentruy, sous-rédacteur. — **C. Colliat**, instituteur, à Porrentruy, trésorier.

Suppléants : MM. **F. Allemand**, maître à l'École modèle de Porrentruy. — **A. Auberson**, maître à l'École normale de Porrentruy. — **F. Guélat**, instituteur à Bure (Jura bernois).

ANNONCES

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité

HAASENSTEIN & VOGLER, à Genève RUE DES MOULINS
ET QUAI DE L'ILE

Porrentruy, St-Imier, Delémont, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, etc., etc.

PORRENTROY

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE VICTOR MICHEL

1886

Papeterie Meyer-Mayer

2, Cours de Rive, Genève

— 0 —

Spécialité d'articles éducatifs : matériel, jeux et exercices *Fröbel* ; grand choix de jolis ouvrages à broder, à piquer ou à tisser. — Beaucoup de nouveautés. (H-7837-X) 2-2

LE GRAND MAGASIN DE PLUMES POUR LITS

de *Harry Unna*, à *Altona*, près *Hambourg*, envoie franco de port et contre remboursement (pas moins de 10 livres) de bonnes plumes neuves.

Plumes pour lits, à 75 c. la livre.

Qualité extra-bonne, à 1 fr. 50 »

Qualité demi-duvet, à 2 fr. »

Qualité de duvet à 3 fr. »

Emballage au prix coûtant. Ce qui ne convient pas est échangé.

Par 50 livres 5 % de rabais.

(H-0-6516) 10-6

LA

Commission d'éducation de NEUCHÂTEL

met au concours le poste d'*institutrice* de la classe supérieure des jeunes filles à *Serrières*. Le traitement est de 1400 francs, plus 300 fr. pour les leçons données aux apprenties, mais cette dernière somme cessera d'être payée, si les apprenties reçoivent leurs leçons en même temps que les autres élèves. Entrée en fonctions au commencement de janvier. Adresser les offres de service et les pièces à l'appui jusqu'au 24 novembre prochain à *M. P. E. Barbezat*, directeur des écoles municipales. (H-220-N) 2-2

Publications scolaires

DE

H. MIGNOT, Lausanne

F.-L. PASCHE. Problèmes élémentaires de géométrie, 2^e éd., 1 fr. 50. Réponses, 50 cent.

Vocabulaire français, orthographique et grammatical, 1^{re} partie, 70 cent.

C'est par erreur que cet ouvrage a été annoncé à 1 fr. dans le dernier numéro de ce journal. La seconde paraîtra l'année prochaine. (0-8761 L)

DEMANDE DE PLACE

Un jeune homme de la Suisse française, diplômé comme maître secondaire et connaissant à fond la langue allemande, cherche une place comme professeur de français dans une école publique ou privée de la Suisse ou de l'Allemagne. Il peut fournir d'excellents certificats et de bonnes références. Offres sous les initiales A. B. à l'agence de publicité Haasenstern et Vogler à Porrentruy. 3-2

Imprimerie V. MICHEL

PORRENTROY

Fournitures scolaires